

terre

de

liens



UNE RICHESSE À CULTIVER

Ensemble  
pour un accès à la terre

local  
éthique  
solidaire  
écologique

[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

**La terre, de plus en plus convoitée, exploitée, est sujette à des spéculations de tous ordres. De ce fait, un grand nombre de personnes ne peuvent plus aujourd'hui accéder à la terre pour réaliser leur projet.**

**L'acquisition collective et solidaire de terres participe à l'installation et au maintien d'activités qui vivifient le sol, respectent l'Homme,**

**les paysages et l'équilibre des écosystèmes :**

agriculture biologique, biodynamique  
ou paysanne, activités culturelles, artisanat...

## Des constats<sup>1</sup> :

- 160 hectares de terres sont recouverts chaque jour en France de béton ou de bitume.
- 200 fermes disparaissent chaque semaine en France.

## Le mouvement Terre de Liens

rassemble des hommes et des femmes qui oeuvrent en faveur de l'accès collectif et solidaire à la terre, au sein de différentes structures :

### • LES ASSOCIATIONS LOCALES

de Terre de Liens réunissent sur le terrain des bénévoles qui agissent au quotidien pour que le projet de Terre de Liens s'incarne.

### • L'ASSOCIATION NATIONALE

Terre de Liens coordonne l'ensemble du mouvement, assure sa cohérence et s'en porte garante, dans le respect de sa charte.

### • LA FONCIÈRE TERRE DE LIENS

regroupe des actionnaires solidaires qui permettent l'acquisition de fermes et l'installation de paysans.

### • LE FONDS TERRE DE LIENS

reçoit des dons d'argent et de fermes de donateurs afin de préserver sur le très long terme ce bien commun et précieux qu'est la terre.



## LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS :

**Soutenir** des projets socialement,  
écologiquement et économiquement pérennes

**Encourager** des dynamiques collectives et so-  
lidairees en territoires ruraux et périurbains

**Renforcer**, par des actions,  
le débat sur la gestion de la terre

### SOUTENIR TERRE DE LIENS, COMMENT ?



- en devenant **adhérent** de l'association Terre de Liens, vous agissez concrètement pour faire évoluer le lien à la propriété foncière et l'usage des sols. Vous prenez part à la vie du territoire.
- en devenant **actionnaire solidaire** de la Foncière Terre de Liens, vous aidez des agriculteurs à s'installer ou à maintenir leur activité en leur ôtant le poids de l'acquisition du foncier.
- en devenant **donateur** du Fonds Terre de Liens, vous permettez la préservation de la terre sur le long terme.

# ASSOCIATION

*Terre  
de  
Liens*



**ADHÉRER ET AGIR**  
L'association Terre de Liens,  
force vive du mouvement

[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

# ACCOMPAGNER L'ACCÈS À LA TERRE AU COEUR DES TERRITOIRES

L'association **Terre de Liens** est née en 2003, fruit de la convergence de plusieurs mouvements liant **l'éducation populaire** (association RELIER), **l'agriculture biologique et biodynamique**, **l'économie solidaire** (La Nef) et **la création d'activités** en milieu rural.

## L'association Terre de Liens, force vive du mouvement

L'association **Terre de Liens** propose de changer notre rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature. Elle rassemble des hommes et des femmes qui œuvrent en faveur de **l'accès collectif et solidaire à la terre** pour une **agriculture socialement responsable et écologiquement durable**.



Elle **anime et coordonne** un réseau d'antennes et d'associations qui permet aux adhérents de s'impliquer localement.

**Terre de Liens est actuellement présente dans 14 régions :** Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

## Les actions de Terre de Liens

- **Accompagner les porteurs de projet** dans leurs démarches d'accès collectif au foncier : plus de 250 projets ont déjà été accompagnés techniquement et juridiquement.
- **Susciter une implication** forte de la société civile : sensibilisation, information et formation, collecte d'épargne et de dons, etc.
- **Participer au fonctionnement** des structures financières du mouvement que sont la Foncière et le Fonds Terre de Liens.
- **Interpeller les acteurs** politiques, syndicaux et associatifs pour replacer la gestion du foncier au cœur de leurs préoccupations.

Le projet de Terre de Liens repose sur des valeurs synthétisées par une charte consultable sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org).



# BULLETIN D'ADHÉSION

**J'adhère** à l'association **Terre de Liens de la région** de mon domicile (si cette association existe) **et à l'association nationale** pour :

- rejoindre une dynamique collective et une équipe locale
- accompagner sur mon territoire des projets solidaires et respectueux de l'homme et de l'environnement
- contribuer à la diffusion des valeurs de Terre de Liens
- être informé(e) des activités du mouvement

## J'adhère en tant que :

**Personne physique**

Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Courriel : .....

.....

**Personne morale**

Dénomination : .....

Forme juridique : .....

Représentant légal : .....

agissant en qualité de : .....

Personne à contacter : .....

## En devenant membre, j'adhère aux valeurs de la Charte de Terre de Liens.

Vous pouvez prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org) ou les demander à Terre de Liens.

J'adhère pour l'année civile en cours en tant que :

- individu** : 20€
- personne morale** (association, société, etc.) : 50€
- soutien** : autre montant ..... €

**Je souhaite m'impliquer en tant que bénévole**

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer un reçu et les informations utiles sur l'action du mouvement. Seules pourront être destinataires de ces données les structures du mouvement Terre de Liens.

## Règlement par :

- **Chèque** à l'ordre de **Terre de Liens**
- **Carte Bleue** : adhésion en ligne sur le site [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org) (paiement sécurisé)

Bulletin à renvoyer à : **Terre de Liens** adhésions  
10, rue Archinard  
26400 Crest

Date .....

Signature :

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent, et d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Terre de Liens, 10 rue Archinard – 26400 CREST

# LA FONCIÈRE

*Terre  
de liens*



**INVESTIR SOLIDAIRE**

**Pour maintenir et transmettre des fermes  
écologiquement et socialement responsables**

**[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)**

# VOTRE ÉPARGNE AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE SOUTENABLE ET RESPONSABLE

Aujourd'hui, pour un paysan, acheter des terres c'est s'endetter sur plusieurs générations. La spéculation sur le foncier agricole empêche les agriculteurs de s'installer ou de transmettre leur ferme.

## Quelques constats<sup>1</sup> :

- **200 fermes** disparaissent chaque semaine en France.
- **160 hectares** de terres perdent leur vocation agricole chaque jour en France.
- **Le prix moyen d'un hectare de terre agricole a augmenté de près de 45% en huit ans**, passant de 3500 € en 2000 à plus de 5000 € en 2008.

## La Foncière Terre de Liens, société d'investissement solidaire

L'association **Terre de Liens** et la **Société financière de La Nef** ont créé en 2006 **la Foncière Terre de Liens**, outil d'investissement solidaire.

La Foncière **collecte** de l'épargne auprès des citoyens, associations et entreprises pour **acquérir** du foncier agricole. Elle **loue** ensuite ces terres, via des baux ruraux environnementaux, à des hommes et des femmes qui pratiquent une agriculture biologique, biodynamique et paysanne.

**Cette initiative fait appel à chacun d'entre nous pour prendre ensemble notre part de responsabilité dans l'avenir de nos campagnes, de notre agriculture et de notre alimentation.**

## Votre épargne est utile, donnez-lui du sens !

En souscrivant des actions de la Foncière Terre de Liens, vous contribuez à :

- **aider des agriculteurs** à s'installer en les libérant du poids de l'acquisition des terres.
- **sortir des terres agricoles** de la spéculation foncière.
- **encourager le développement local** de l'agriculture biologique, biodynamique et paysanne.

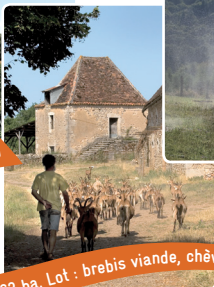




## Quelques acquisitions de la Foncière Terre de Liens ...



16 ha, Isère : céréales, pain et élevage de poules pondeuses en bio



163 ha, Lot : brebis viande, chèvres laitières et fromages en bio



3 ha, Creuse : maraîchage en biodynamie

### ... et projets en cours :

- 31 hectares, Lozère : fromages de chèvre, maraîchage, petits fruits, apiculture en bio
- 8,5 ha, PÉRIURBAIN DE CHAMBÉRY : polyculture-élevage et pain en bio
- 4,5 ha, PAS-DE-CALAIS : pépinière d'activités et d'agriculture bio
- 7 ha, HAUTE-SAÔNE : maraîchage bio commercialisé en AMAP
- 70 ha, AVEYRON : ovins viande et fromages de brebis en bio

RETROUVEZ TOUS LES PROJETS SUR [WWW.TERREDELIENS.ORG](http://WWW.TERREDELIENS.ORG)

### Comment devenir actionnaire solidaire ?

Il suffit de remplir le **bulletin de souscription** ci-joint (ou téléchargeable sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)). Vous pouvez dédier vos actions à un projet particulier ou à une région (voir la liste des projets sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)), ou faire confiance à l'expertise de la Foncière Terre de Liens dans l'attribution de vos actions.

### Comment sera utilisée concrètement votre épargne ?

Une action de la Foncière Terre de Liens vaut **100 euros<sup>2</sup>**. Grâce au capital apporté par ses actionnaires, la Foncière acquiert des terres dont elle s'engage à porter la propriété sur le long terme.

En tant qu'**actionnaire solidaire**, vous serez régulièrement informé de l'usage de votre épargne et de l'avancée des projets que vous soutenez (lettres d'information, visites de lieux, assemblée générale).

<sup>2</sup> Hors frais de dossier perçus à la souscription (voir bulletin de souscription)

#### DES AVANTAGES FISCAUX

La Foncière Terre de Liens est agréée « **Entreprise solidaire** ». En souscrivant à son capital, vous pouvez bénéficier de réductions d'impôt (sous conditions, voir au dos du bulletin de souscription) :

- **25% du montant de votre souscription** est déductible de votre impôt sur le revenu.
- **75% du montant de votre souscription** est déductible de votre Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).

La Foncière Terre de Liens procède actuellement à une augmentation de capital de 6 millions d'euros\*.

\*La présente augmentation de capital a reçu le visa de l'AMF n°09-241 du 27 août 2009. Période de souscription : 27/08/2009 au 26/08/2010. Les conditions et facteurs de risque sont décrits dans le prospectus visé par l'AMF. Ce prospectus est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la Foncière Terre de Liens au 09 70 20 31 09 ou sur les sites Internet [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org) / [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE LA FONCIÈRE TERRE DE LIENS



En souscrivant au capital de la Foncière Terre de Liens vous permettez l'achat collectif de foncier pour favoriser le maintien et l'installation de projets agricoles écologiques et solidaires.

La présente augmentation de capital a reçu le visa AMF n° 09 - 241 en date du 27 août 2009. Le prospectus complet décrivant l'opération est disponible sur simple demande auprès de la Foncière Terre de Liens, 10, rue Archinard - 26400 Crest, ou sur les sites Internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org). Votre attention est attirée sur les facteurs de risques décrits dans le prospectus\*.

**BULLETIN À COMPLÉTER ET À RETOURNER À : LA NEF, 114 BD DU 11 NOVEMBRE 1918, 69626 VILLEURBANNE CEDEX**  
Pour toute information, contactez le 09 70 20 31 09

Je soussigné(e),

## ■ Personne physique • 1er titulaire

Mme  M.

Nom .....

Nom de jeune fille .....

Prénom .....

Adresse complète .....

Code Postal ..... Ville .....

Pays ..... Tél. ....

Courriel .....

Né(e) le ..... à ..... N° dép. ....

Nationalité .....

Profession .....

## ■ Personne morale (société, association, ...) Dénomination

Forme juridique .....

Adresse du siège social .....

Représentant légal ..... agissant en qualité de .....

N° SIRET ..... code APE ..... Tél. .... Fax .....

Courriel .....

Pour toute correspondance, la Foncière adressera le courrier aux nom et prénom de .....

## déclare souscrire au capital de la Société en Commandite par Actions à capital variable Foncière Terre de Liens

Nombre d'action(s) :  Le prix de l'action est de 100€ + frais de dossier compris entre 5€ et 500€

Je règle  Pour 1 action : CAPITAL =  action x 100€ + frais de dossier : 5 € MONTANT TOTAL =  €

Entre 2 et 166 actions : CAPITAL =  actions x 100€ + frais de dossier :  actions x 3€ MONTANT TOTAL =  €

Plus de 166 actions : CAPITAL =  actions x 100€ + frais de dossier : 500 € MONTANT TOTAL =  €

Règlement par chèque ci-joint n° ..... à l'ordre de Foncière Terre de Liens.

Je souhaite que mes actions soient destinées en priorité à l'opération intitulée : .....  
(cf. liste des opérations en cours sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org))

Je souhaite que mes actions soient destinées en priorité à la région .....

Je n'ai pas de préférence (par défaut)

Je souhaite recevoir une facture pour les frais de dossier.

Pour limiter les frais d'envoi, j'accepte de recevoir des informations et les convocations à l'AG de la Foncière par courriel.

Je souhaite bénéficier de la réduction d'impôt (voir au verso modalités pratiques).  Impôt sur le Revenu ou  ISF

Je reconnais conserver une copie du présent bulletin sur papier libre. Il vous sera adressé une attestation de souscription et un reçu fiscal dans les plus brefs délais.

■ Comment avez-vous connu Terre de Liens ? .....

## ■ Pièces justificatives à produire :

uniquement pour les souscriptions à partir de 10 000€

Copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile pour une personne physique, Kbis et statuts pour une société, statuts et PV de nomination du mandataire la représentant, pour une association.

Bon pour souscription à ..... action(s) (nombre en toutes lettres)  
Fait à ..... le .....

Signature du souscripteur

(en cas de souscription conjointe, les deux signatures sont nécessaires)

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer votre attestation de titres ainsi que les informations utiles sur l'actualité du Mouvement. Seules pourront être destinataires de ces données les structures du mouvement Terre de Liens.

\*Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes : Société émettrice : Foncière Terre de Liens - Société en Commandite par Actions à capital variable - Capital social au 31/07/2009 : 7 444 000 €  
Siège social : 10, rue Archinard 26400 Crest - RCS Romans 493 396 816 - Opération : Emission de 60 000 actions par Offre au Public de Titres Financiers, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire sans droit préférentiel de souscription, au prix unitaire de 100€ par action entièrement libérée à la souscription. Les nouveaux actionnaires doivent être agréés par la gérance. Calendrier de l'opération : visa AMF n°09-241 du 27/08/2009, Publication dans un journal de diffusion nationale le 02/09/2009, Période de souscription : du 27/08/2009 au 26/08/2010

RÉSERVÉ SCA / NEF N° MVT ..... N° TIERS ..... N° REMISE CHO .....

DATE DE VALEUR .....

La Foncière Terre de Liens agit grâce au capital souscrit par ses actionnaires. En augmentant son capital, elle accroît sa capacité d'investissement, donc sa capacité à remplir son objet : investir dans du foncier agricole au bénéfice de projets soutenus localement. La Foncière s'engage à la plus grande transparence sur l'emploi de ce capital et souhaite instaurer des relations responsables et durables avec ses actionnaires.

## Caractéristiques

### Montant

Minimum une action : 100 €

### Frais de dossier

Ils ne sont payés qu'une fois, à la souscription. Il s'agit du coût de la gestion comptable des actions et de la communication auprès des actionnaires. Ils sont de 5 € pour une action, 3 € par action entre 2 et 166 actions, et limités à 500 € au-delà de 166 actions souscrites par opération.

### Durée

Le capital constituant l'assise même de la Foncière, il a pour vocation à être immobilisé à long terme. Durée minimale conseillée : 10 ans.

### Rémunération

Il n'est pas prévu de rémunération des actions pour les premières années.

### Avantages fiscaux

Voir point 6 des renseignements pratiques.

### Évolution de la valeur de l'action

Le prix de l'action pourra être réévalué chaque année lors de l'Assemblée Générale. L'éthique qui sous-tend et anime la Foncière Terre de Liens nous conduira, selon nos possibilités, à un objectif de revalorisation annuelle de l'action à hauteur du taux de l'inflation.

## Renseignements pratiques

### 1 Qu'est-ce que le capital social ?

L'ensemble des souscriptions d'actions forme le capital de la Foncière Terre de Liens. Il constitue la masse financière disponible pour acquérir des terres et des bâtiments (au maximum 75 % du capital), et pour racheter éventuellement les actions des actionnaires qui se retirent (au minimum 25 % du capital).

### 2 Montant des souscriptions

Chaque actionnaire peut souscrire à tout moment (capital variable) autant d'actions qu'il le souhaite afin de donner à la Foncière ses moyens d'action.

### 3 Forme juridique de la société

La Foncière Terre de Liens est une Société en Commandite par Actions à capital variable.

- Les commanditaires sont les apporteurs de fonds, les actionnaires. Ils sont représentés par un Conseil de Surveillance dont la mission est de garantir aux actionnaires la bonne gestion de la société.
- La gestion est confiée à l'associé commandité, gérant de la société. Cet associé commandité est la Sarl "Terre de Liens-Gestion", composée de deux associés majoritaires : la Nef et l'association Terre de Liens. Ce montage juridique a pour objet de garantir la dissociation entre le pouvoir des apporteurs de fonds (les actionnaires) et le pouvoir de direction / gestion (le commandité).
- Le capital étant variable, il peut indéfiniment augmenter par de nouvelles souscriptions dans la limite du capital autorisé par les statuts (30 000 000 €) Il peut également être réduit dans la limite du seuil statutaire (75 % du capital maximum atteint l'année précédente).

### 4 Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique ou morale, agréée par la gérance.

### 5 Rémunération des actions

C'est l'Assemblée Générale qui décide chaque année, en fonction du résultat, de verser ou non des dividendes. La rémunération n'est possible qu'après apurement d'un éventuel report à nouveau déficitaire et après affectation de la réserve obligatoire. Il n'est pas envisagé de distribuer des dividendes à moyen terme.

### 6 Réduction d'impôt

L'agrément « Entreprise Solidaire » permet de faire bénéficier aux actionnaires d'un avantage fiscal sur les souscriptions au capital :

- une réduction de l'Impôt sur le Revenu de 25 % du montant souscrit ;
- ou une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune de 75% du montant souscrit, éventuellement plafonné.

Sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les actions doivent être conservées au moins 5 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année N+5, N étant l'année de souscription).
- Les souscriptions ne doivent pas avoir donné lieu à d'autres avantages fiscaux.
- Pour l'impôt sur le revenu, les versements sont retenus dans la limite de 50 000 € par an pour les contribuables célibataires et de 100 000 € pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune.

- Pour l'ISF, les souscriptions sont retenues dans la limite de 50 000 € par an sous réserve de ne pas dépasser globalement 2,5 millions d'euros sur 12 mois. La réduction à l'IR est exclusive de la réduction à l'ISF pour la même souscription.

### 7 Droits et devoirs des actionnaires

Chaque actionnaire est convoqué au moins une fois par an à l'Assemblée Générale. Il reçoit les documents qui lui permettront d'être informé de la situation de la société (bulletins d'information, rapports de gestion, du Conseil de Surveillance, des commissaires aux comptes, textes des résolutions). Il participe, par son vote, à l'approbation des comptes et à l'affectation du résultat.

### 8 Conditions de retrait

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que les investissements dans la terre sont effectués dans une optique de très long terme. L'essentiel du capital est immobilisé dans des biens immobiliers, et une diminution du capital ne peut s'envisager que si de nouvelles souscriptions viennent se substituer aux actionnaires sortants. Les conditions du retrait sont les suivantes :

- tout associé commanditaire peut se retirer de la société en notifiant sa décision à la gérance, par lettre recommandée avec accusé de réception, six mois au moins avant la date de clôture de l'exercice en cours (date limite : 30 juin) ;
- le capital souscrit ne peut descendre au-dessous d'une somme égale à 75% du maximum de capital souscrit au cours de l'exercice précédent, cette somme ne pouvant être inférieure au minimum légal. Si des demandes de remboursement amènent à franchir ces seuils, elles seront examinées par ordre chronologique et éventuellement reportées à l'exercice suivant.

### 9 Conditions de cession

Il est possible de céder ses actions à un tiers, à un prix librement consenti par les deux parties, sous réserve de l'agrément de la gérance ; il faut adresser la demande trois mois avant la cession. Cette procédure d'agrément ne s'applique pas dans le cas d'une cession à un conjoint, ascendant ou descendant. Revendre ses actions est cependant soumis à un droit de mutation à la charge de l'acquéreur.

## Modalités de souscription

- Remplir complètement le bulletin de souscription au verso
- Établir le chèque à l'ordre de «Foncière Terre de Liens»
- Pour les souscriptions à partir de 10 000€, joindre les pièces justificatives suivantes : copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile pour une personne physique, Kbis et statuts pour une société, statuts et PV de nomination du mandataire la représentant pour une association.
- Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :  
Société financière de la Nef  
114 bd du 11 novembre 1918 - 69 626 Villeurbanne Cedex
- Un accusé de réception ainsi qu'un reçu fiscal vous seront adressés dans les plus brefs délais.

# LE FONDS

*terre  
de liens*



**FAIRE UN DON**  
Pour préserver la terre  
à long terme

[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

# VOS DONNÉS POUR PRÉSERVER LA TERRE

Vous pouvez apporter au Fonds Terre de Liens :

- **des dons d'argent** pour acquérir et valoriser des lieux agricoles et aider le Fonds Terre de Liens à poursuivre son œuvre dans les meilleures conditions.
- **une ferme ou un terrain agricole** : des propriétaires se sont engagés à faire don de leur ferme pour en assurer la préservation à long terme.

Par votre don,  
vous contribuez à la  
pérennité de nos actions.



Le Fonds Terre de Liens vous donne la garantie de :

- **maintenir des fermes** dans leur vocation première à très long terme.
- **gérer son patrimoine** d'une façon écologique et socialement responsable, via des baux environnementaux.
- **protéger et valoriser** les domaines acquis : biodiversité, énergies renouvelables, structures agro-écologiques (haies, zones humides, ...).

**En tant que donateur, vous serez informé régulièrement sur l'emploi des dons et sur les domaines acquis.**



# Comment devenir donateur du Fonds Terre de Liens ?

- **Vous êtes un particulier**, vous pouvez :
  - ◇ **faire un don en ligne** par carte bancaire sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org) (paiement sécurisé)
  - ◇ **effectuer un don par chèque** en remplissant le bulletin de don ci-joint
- **Vous êtes une entreprise**, votre mécénat auprès du Fonds Terre de Liens peut prendre la forme d'un soutien financier. D'autres partenariats sont possibles, pour cela contactez-nous.

Vous pouvez **dédier votre don** à un projet pour effectuer des travaux et entretenir le lieu choisi. Vous pouvez aussi faire confiance à l'expertise du Fonds Terre de Liens pour l'attribution de vos dons.

**RETROUVEZ LA LISTE  
DES PROJETS DU FONDS SUR  
[WWW.TERREDELIENS.ORG](http://WWW.TERREDELIENS.ORG)  
(rubrique Fonds)**

## DES AVANTAGES FISCAUX

Le Fonds Terre de Liens est reconnu d'intérêt général. Cette reconnaissance l'autorise à offrir des avantages fiscaux à ses donateurs :

- **Pour les particuliers :**  
Réduction d'impôt sur le revenu : vous pouvez déduire 66% du montant de votre don de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Ainsi, un don de 100 € vous reviendra à 34€ après déduction fiscale.
- **Pour les entreprises :**  
L'ensemble de vos soutiens au titre du mécénat (finance, compétence, matériel) vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 60% de leur montant, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires HT.

## Pour toute information

Pour en savoir plus sur les donations de fermes, le legs ou l'ensemble des soutiens que vous pouvez apporter au Fonds Terre de Liens, contactez-nous :

**09 70 20 31 09**  
(coût d'un appel local)  
et sur  
**[fonds@terredeliens.org](mailto:fonds@terredeliens.org)**

### Le Fonds Terre de Liens préfigure la Fondation Terre de Liens.

Vous pouvez télécharger les statuts du Fonds Terre de Liens sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org). Le Fonds Terre de Liens est un fonds de dotation déclaré en préfecture de la Drôme le 17 juillet 2009 et paru au journal officiel le 5 septembre 2009 sous le n° 20090036. La campagne de collecte de dons 2009 a fait l'objet d'une déclaration d'Appel à la Générosité du Public (AGP) en Préfecture de la Drôme.

Votre don permet au Fonds Terre de Liens, en garantissant son autonomie financière, de préserver et d'améliorer un environnement rural support d'activités pour les générations futures.

## BULLETIN À COMPLÉTER ET À RETOURNER AU FONDS TERRE DE LIENS – 10 RUE ARCHINARD – 26400 CREST

Pour toute information, contactez le 09 70 20 31 09

Je soussigné(e),

**Personne physique**     Mme     M.

Nom .....

Prénom .....

Adresse complète .....

Code Postal ..... Ville .....

Pays ..... Tél. ....

Courriel .....

Né(e) le ..... à ..... N° dép. ....

Nationalité ..... Profession .....

**Personne morale (société, association, ...)**

Dénomination .....

Forme juridique ..... Adresse du siège social .....

Représentant légal ..... agissant en qualité de .....

Tél. .... Fax .....

Courriel .....

Pour toute correspondance, le Fonds adressera le courrier au nom et prénom de .....

**Je fais don au Fonds Terre de Liens de la somme de :**

- 50 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 17 €
- 100 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 34 €
- 200 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 68 €
- 500 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 170 €
- Autre montant :** ..... €

Règlement par chèque ci-joint n° ..... à l'ordre du Fonds Terre de Liens.

Il vous sera adressé en retour un reçu fiscal.

Je dédie mon don au projet du Fonds Terre de Liens intitulé: .....  
(cf. liste des opérations en cours sur [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org))

Je soutiens les actions du Fonds Terre de Liens

**Vous vous interrogez sur une donation de terre ou de ferme, d'assurance vie, d'actions ou sur un legs et vous voulez en savoir plus :**

- Je souhaite être contacté directement
- Je souhaite recevoir plus d'informations sur le thème suivant .....

**Comment avez-vous connu Terre de Liens ?** .....

Fait à .....

Le .....

Signature du donateur

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer le reçu fiscal ainsi que les informations utiles sur l'action du mouvement. Seules pourront être destinataires de ces données les structures du mouvement Terre de Liens.

RÉSERVÉ AU FONDS N° DON ..... N° TIERS ..... N° REMISE CHQ .....  
DATE D'ENREGISTREMENT .....



## LE FONDS TERRE DE LIENS AGIT GRÂCE À VOS DONS AFIN DE :

- Préserver à très long terme le patrimoine naturel foncier
- Protéger, valoriser et améliorer ce patrimoine
- Préfigurer la Fondation Terre de Liens

Le Fonds Terre de Liens s'engage à la plus grande transparence sur l'emploi des dons et à instaurer des relations responsables et durables avec les donateurs. Nous vous tiendrons régulièrement informés des activités du Fonds et de la vie du mouvement Terre de Liens.

### Modalités de don

- Remplir complètement le bulletin de don au verso
- Etablir le chèque à l'ordre du Fonds Terre de Liens
- Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :  
**FONDS TERRE DE LIENS  
10 RUE ARCHINARD - 26 400 CREST**
- Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

**CONTACTEZ-NOUS**

**09 70 20 31 09**

ou

**fonds@terredeliens.org**

### Réduction d'impôt

Les dons effectués au profit du Fonds Terre de Liens ouvrent droit :

- **Pour les particuliers**, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque le montant des dons excède 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes.
- **Pour les entreprises**, à une déduction fiscale de 60 % du don sur votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. En cas de dépassement, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

Le don au Fonds Terre de Liens ne permet pas de bénéficier d'une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Néanmoins, une donation temporaire d'usufruit d'un bien ou de fonds permet de réduire le montant de l'assiette soumise à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

**Contactez-nous pour plus de renseignements au 09 70 20 31 09 ou sur notre site internet [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)**

### Donner une ferme

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez pérenniser un projet agricole respectueux de l'environnement : le Fonds Terre de Liens s'engage à respecter les volontés du donateur sur le long terme. Il assure la continuité des baux environnementaux d'une génération de paysans à l'autre. Votre don permet ainsi de conserver ces terres hors du marché foncier spéculatif. Les dons de terres et de fermes effectués au profit du Fonds Terre de Liens ouvrent droit aux réductions d'impôts détaillées ci-dessus.

### Faire un legs

Un legs vous permet de transmettre vos biens (totalement ou partiellement) par testament au Fonds Terre de Liens. Ce dernier s'engage au respect de vos volontés et garantit un usage respectueux de l'environnement. A tout moment, vous êtes libre de modifier ou d'annuler votre testament. Votre legs n'est effectif qu'à votre décès et est exonéré de tout droit de succession. Sachez qu'en l'absence d'héritiers, et sans disposition testamentaire, l'ensemble de vos biens reviendra à l'Etat.





Pour tout renseignement :

## Terre de Liens

10, rue Archinard  
26400 - CREST

Tél. : 09 70 20 31 09

(coût d'un appel local)

[association@terredeliens.org](mailto:association@terredeliens.org)

[www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

Avec le soutien de :

